



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Marine Chartering Services Directorate/Direction des
services d'affrètements maritime
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 6C2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Expert technique externe	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-190044/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client T8010-190044	Date 2019-08-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MB-004-27404	
File No. - N° de dossier 004mb.T8010-190044	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-12	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chauvin, Lorraine	Buyer Id - Id de l'acheteur 004mb
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3856 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 est émise afin de fournir une réponse à des questions soumises et pour modifier la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Les questions #001 à #005 ont été traitées dans des modifications précédentes de la DP.

QUESTION #6:

Au paragraphe 4.2 de la section 4, Portée des travaux, de l'Annexe A - Énoncé des travaux de la DP, on stipule que « Au cours de la phase 1, l'entrepreneur soutiendra toutes les activités préalables à la construction du navire... ». De plus, au paragraphe 9.2 de la section 9, Livrables, de l'Annexe A - Énoncé des travaux de la DP, on stipule que « les produits à livrer sont les rapports, les notes, les lettres et les formulaires qui pourront inclure :

- a) le plan de gestion de projet (GDP) :
 - i) le calendrier principal du projet (CPP);
 - ii) le plan de dotation des ressources humaines (PDR);
 - iii) le plan de gestion des risques (PGR);
 - iv) le plan de communications (PC) [mobilisation des intervenants]... »

Cependant, les critères O3 (Plan de gestion du projet) et C1 (Plan de gestion du projet) de l'Annexe A de la partie 4 de la DP demandent que la portée des travaux pour la phase 1 du paragraphe 4.2 soit définie dans la proposition du soumissionnaire. Ceci porte à confusion. Est-ce que le Canada peut apporter des précisions car il semble que le développement du PGP et les plans reliés sont les livrables de la phase 1 du contrat. Il est difficile de comprendre comment le Canada s'attend à ce que les soumissionnaires puissent développer un PGP avant l'adjudication du contrat.

RÉPONSE #6:

On demande aux soumissionnaires de présenter un plan de gestion de projet (PGP), en conformité avec le critère technique obligatoire O3 et le critère technique coté C1, pour que l'entrepreneur fasse la démonstration de son approche pour entreprendre les activités requises afin de livrer la phase 1 et la phase 2 tel que décrites à l'appendice A de l'énoncé des travaux, Liste des activités.

Une fois le contrat adjudiqué, le Canada et l'entrepreneur discuteront de toutes les activités à compléter et l'entrepreneur devra mettre à jour le PGP en conséquence. Les mises à jour du PGP feront partie des rapports d'étape mensuels du projet. Ainsi, le PGP sera un document évolutif qui sera maintenu à jour pendant toute la durée du contrat.

Le Canada reconnaît qu'il peut y avoir du travail qui n'est pas présentement inclus dans la liste des activités de l'appendice A à l'énoncé des travaux, tel qu'indiqué au 2^e paragraphe de l'appendice A, Liste des activités, qui précise que « Cette liste des travaux et leur échéancier

respectif présentés dans le tableau suivant représentent la meilleure estimation des travaux prévus. Il est reconnu que certains travaux décrits dans le tableau ci-dessous peuvent se chevaucher ou être réalisés en moins de temps. Des tâches supplémentaires peuvent également être demandées par l'AP. L'entrepreneur tiendra à jour la liste des travaux et des échéanciers des travaux dans son calendrier principal de projet. »

QUESTION #7:

Étant donné qu'il s'agit d'une DP très détaillée, nous demandons respectueusement que la date de clôture soit reportée de trois semaines.

RÉPONSE #7:

Le Canada accepte de reporter la date de clôture de deux semaines, jusqu'au 12 septembre 2019 à 14h00 HAE. L'invitation à soumissionner est modifiée en conséquence.

QUESTION #8:

Je demande respectueusement que vous considériez repousser d'environ quatre semaines la date de clôture pour cet appel d'offres. Le plan de gestion de projet (PGP) requis dans la DP prend beaucoup de temps. Une extension nous donnerait plus de temps pour soumettre une proposition rigoureuse.

RÉPONSE #8:

Tel qu'indiqué à la question #7 ci-dessus, le Canada accepte de reporter de deux semaines additionnelles la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Fondé sur les échéanciers du projet, le Canada considère qu'une prolongation de deux semaines devrait accorder suffisamment de temps aux parties intéressées pour préparer leurs soumissions.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS RESTENT INCHANGÉES